

Conseil d'administration

Séance du 19 mai 2026

COMPTE RENDU

Validé en CA le 07 juillet 2026

1. Informations de la Présidente
2. Projet de compte-rendu du Conseil d'administration du 10 mars 2026

Enjeux Stratégiques

3. Travaux de toilettage du décret portant création de l'université de Lorraine – point d'étape (information & échanges)
4. Présentation des enjeux de sécurité et de résilience sur nos systèmes d'information (information & échanges)
5. Bilan 2022-2025 et perspectives 2026-2029 HRS4R de l'université de Lorraine
6. Point sur l'impact de la réforme de l'INSPÉ (information & échanges) - **REPORTÉ**
7. Bilan d'activité du contrôle interne 2025
8. Plan d'action 2026 du contrôle interne
9. Livre blanc de l'intelligence artificielle générative à l'UL - **AJOUT**

Vie Institutionnelle

10. Modification de l'annexe 5 du règlement intérieur de l'université de Lorraine, liste et composition des pôles scientifiques
11. Composition nominative du comité d'audit interne de l'université de Lorraine
12. Intégration de l'école de sages-femmes de Metz à l'UFR - Faculté de Médecine, Maïeutique et Métiers de la Santé – Collégium Santé
13. Avis sur la nomination du médecin directeur du SSE
14. Bilan des activités 2025 de l'Institut d'Anatomie Normale (IAN)

Ressources Humaines

15. Procédure relative au repyramidage MCF 2026
16. Répartition des possibilités de promotions au repyramidage MCF 2026
17. Règlement de gestion du parcours de titularisation des personnels maîtres de conférences stagiaires
18. Primes de responsabilités pédagogiques année universitaire 2025/2026 et suivantes
19. Missions d'expertise année universitaire 2025/2026 et suivantes
20. Télétravail : nouvelles modalités et extension aux apprentis - **REPORTÉ**

Formation & Insertion Professionnelle

21. Modalités de mise en œuvre de l'assiduité 2026/2027
22. Demande d'accréditation du 2^{ème} cycle des études de maïeutique rénové – Faculté MMMS – Ecole de Sage-femme de Metz – Collégium Santé
23. Demande d'accréditation des DES de Pharmacie rénovés – Faculté de Pharmacie – Collégium Santé
24. Demande de modification du Master EOPS – Ouverture du M1 – Faculté des Sciences du sport – Collégium Santé

- 25. Demande de modification du Master Entrepreneuriat et management de projets – IAE de Nancy – Collégium LMI
- 26. Mise à jour de la charte des examens

International

- 27. Modalités de fonctionnement du master conjoint Erasmus Mundus DENSYS 2.0
- 28. Bourse de mobilité étudiante - IAE de Metz
- 29. Dispositif de bourses EURECA-PRO – Mobilité recherche Master

Recherche & Valorisation

- 30. Procédures du Comité d'Intégrité Scientifique de l'UL (sous réserve) - **REPORTÉ**

Affaires Financières & Comptables

- 31. Liste d'admission en non-valeur

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

Mme BOULANGER Hélène, Présidente
Mme DORIAT-DUBAN Myriam
M. MARY Gérard
M. GARET Olivier
M. JOUZEAU Jean-Yves
M. MARTRETTE Jean-Marc
M. SOULEY ALI Harouna
M. DIOU Camille
M. LEYMARIE Stéphane
Mme RABAN Catherine
M. GNAEDINGER Eric
M. SCHMITT Christophe
M. SOULEY ALI Harouna
M. METZGER Jean-Luc
M. POIFOULOT Ethan
M. DEPINANT Luigi
Mme ABDELMOULA Farah
M. MALNOURY Vincent
M. JEUNEHOMME Pierre-Emmanuel
Mme BOULANGER Clotilde
M. DINÉ David
Mme LESOURD Hélène
M. MARZANO Julien
M. JACQUOT Julien
M. COURSODON Damien
Mme HINSBERGER Frédérique

Membres représentés par procuration :

Mme DENOOZ Laurence donne procuration à Jean-Yves JOUZEAU
M. DUSSOUBS Bernard donne procuration à Christophe SCHMITT
M. GROSDIDIER François donne procuration à Hélène BOULANGER
Mme LE FLOCH Vasilica donne procuration à Jean-Marc MARTRETTE
Mme SINIGAGLIA-AMADIO Sabrina donne procuration à Olivier GARET

Membres excusés :

M. GREENWOOD James
M. TORRIS Jean-Paul
M. VANNESTE Arnaud

Membres absents :

Mme CLAUDEL Marie
Mme MOINARD Patricia
Mme MORBÉ Muriel
Mme PEREZ Sylvie
M. SCIAMANNA Marc

Invités

M. Le Recteur de région académique ou son représentant
M. Le Recteur délégué pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation de la région académique GRAND EST ou son représentant
Mme DORIAT-DUBAN Myriam première Vice-présidente, Vice-présidente du Conseil d'Administration en charge de la Politique des Ressources Humaines, des Conditions de Travail et du Dialogue Social
M. OGET Nicolas, Vice-président du Conseil de la Formation
M. DEGOTT Pierre, Vice-président du Conseil de la Vie Universitaire
M. HEHN Alain, Vice-président du Conseil Scientifique
M. GRASSER Benoît, Vice-président adjoint à la politique scientifique
M. LEMOINE Fabrice, Vice-président adjoint en charge de la stratégie Europe
M. TISSERANT Pascal, Vice-président Egalité – Diversité - Inclusion
M. DE NANTOIS Christophe, Vice-président en charge de l'immobilier et de l'efficacité énergétique
M. LEYMARIE Stéphane, Vice-président en charge de la Stratégie territoriale et de la vie institutionnelle
M. BOUGDIRA Jamal, Vice-président en charge de la Valorisation
M. STERPENICH Jérôme, Vice-président en charge des partenariats et de l'innovation
M. FRESSENGEAS Nicolas, Vice-président en charge du numérique, des données et de la science ouverte
M. DIOU Camille, Vice-président en charge du Pilotage, des finances et du sénat Académique
M. FLEUROT Armand, Vice-président étudiant
M. MAUVIEL Guillaïn, Vice-président transition écologique
Mme RAULT Valérie, Vice-présidente en charge de l'Accompagnement au Développement de la Pédagogie
Mme MARTINY Marion, Vice-présidente en charge de la facilitation du fonctionnement interne de l'établissement
Mme BOULANGER Clotilde, Vice-présidente en charge de la politique doctorale
Mme NOUVEL Cécile, Vice-présidente en charge de la Stratégie Internationale et Européenne
M. MALNOURY Vincent, Directeur général des services
M. JEUNEHOMME Pierre-Emmanuel, Directeur général des services adjoint relations humaines et sociales, prévention et conditions de travail
Mme AUBRY-BEGIN Francine, Directrice générale des services adjointe Infrastructures et Moyens
M. COURSODON Damien, Agent comptable
M. DINÉ David, Directeur de la communication
Mme LESOURD Hélène, Directrice de cabinet
Mme HINSBERGER Frédérique, Responsable de l'audit interne
M. DINET Jérôme, Chargé de mission intelligence artificielle

M. MARZANO Julien, Contrôleur interne établissement, délégation à l'appui au pilotage, à l'évaluation et à la qualité
Mme GAUCHER Caroline, Chargée de mission ressources humaines
Mme WEBER Sarah, Directrice des affaires juridiques
M. COUVAL Romain, Sous-directeur des affaires Juridiques
Mme CECCHI Sandrine, Chargée du Conseil d'administration et du Sénat académique

Assistaient également à la séance du conseil :

Julien JACQUOT, Responsable du service de suivi des établissements · Rectorat Région académique Grand Est

Nombre de membres en exercice : 29

Quorum : 15

Nombre de membres présents en début de séance : 16

Nombre de membres représentés : 5

La Présidente constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 9 heures 16.

1. Informations de la Présidente

La Présidente informe les membres du Conseil d'administration des modifications au sein du collège des Personnalités Extérieures. Marc Sciamanna poursuit son mandat en tant que représentant de l'Eurométropole de Metz, mais son suppléant n'est pas encore désigné. La représentation de la Métropole du Grand Nancy est en attente, car les règles de parité exigent la nomination d'une femme, alors que les deux vice-présidents compétents, Christophe Choserot et Hocine Chabira, sont des hommes. Par ailleurs, suite à la démission d'Isabelle François, deux sièges sont actuellement vacants au Conseil d'administration, qui compte donc 29 membres. Le quorum est par conséquent abaissé de 16 à 15.

La Présidente annonce également le décès d'Emmanuel Vincent, directeur de recherche à l'**INRIA*** et premier porteur du programme **ENACT***. Ses obsèques seront célébrées jeudi matin à 10 heures en la basilique du Sacré-Cœur de Laxou.

Un point est fait sur la situation financière de l'enseignement supérieur. Le diagnostic des assises du financement des universités confirme une trajectoire financière en dégradation à l'échelle nationale, similaire à celle observée à l'université de Lorraine. Bien que la dotation de l'État progresse, elle reste inférieure à l'augmentation des charges transférées sans compensation, qui s'élèvent à environ 20 millions d'euros sur une année. La Présidente s'inscrit en faux contre les propos du recteur délégué à l'**ESRI***, qui attribuait les écarts budgétaires à une programmation trop prudente de l'université. Elle soutient que ces écarts résultent principalement des règles de contrôle budgétaire du Rectorat et des difficultés liées aux lois de finances.

Ce contexte financier contraint est aggravé par des réformes menées avec des calendriers serrés et des moyens jugés insuffisants. C'est le cas de la réforme de la formation des enseignants, pour laquelle de nombreuses données manquent encore pour la rentrée prochaine. La réforme de l'accès aux études de santé, prévue pour la rentrée 2027, suscite également des inquiétudes. Les textes ne sont pas disponibles, ce qui complique l'information des lycéens qui devrait être finalisée au plus tard en novembre 2026. Cette réforme aura des effets systémiques importants sur les licences, au-delà du seul secteur de la santé. La Présidente estime que, même si ces réformes peuvent être jugées nécessaires, les conditions de leur mise en œuvre risquent de conduire à un échec.

À cela s'ajoute la publication prochaine d'un nouveau décret sur les droits d'inscription différenciés pour les étudiants extracommunautaires.

À l'université de Lorraine, les étudiants internationaux proviennent principalement d'Afrique (55 %), d'Europe (27 %) et d'Asie (14 %). Ils sont inscrits majoritairement en master (30 %) et en licence générale (29 %). Le projet de décret rendra obligatoire l'application de ces droits (environ 2 900 € en premier cycle, 3 900 € en second cycle), alors que 90 % des étudiants concernés bénéficiaient jusqu'à présent d'une exonération partielle.

Le nouveau texte supprimera la possibilité pour les universités de définir une politique d'exonération globale, n'autorisant plus que des décisions individuelles. De plus, il instaure un plafond. Avant le décret, l'université pouvait exonérer jusqu'à 10 % de ses étudiants non boursiers (environ 3 800 possibilités). Après le décret, deux plafonds distincts seront créés : 10 % pour les étudiants de l'Union européenne non boursiers (environ 3 300 possibilités) et un plafond dégressif pour les étudiants extracommunautaires, qui se stabilisera à 20 % à partir de la rentrée 2028 (environ 800 possibilités d'exonération).

Les conséquences attendues sont doubles : un impact sur le niveau de vie d'une population étudiante déjà fragile, aggravé par la future suppression des **APL*** pour ce public, et un risque pour l'attractivité de l'université et le « soft power » de la France. En outre, certaines filières industrielles et les trajectoires master-doctorat pourraient être menacées, alors que 50 % des doctorants de l'université sont de nationalité étrangère.

La Présidente annonce qu'elle proposera une motion au Conseil d'administration. Le relèvement du plafond d'exonération de 10 % à 20 % par le ministère permet à l'université de tenir ses engagements pour les étudiants déjà inscrits et ceux en cours de recrutement pour la rentrée 2026. Cependant, un chantier devra être ouvert dès la rentrée 2026 pour préparer la rentrée 2027 et éviter une saturation des capacités d'exonération.

Olivier GARET juge que ces politiques vont à l'encontre des intérêts de la France et de sa tradition d'accueil. Il souligne une contradiction majeure : le gouvernement actuel prend le contre-pied d'un gouvernement précédent qui avait inscrit dans la loi le principe d'autonomie des universités en matière d'accueil des étudiants étrangers. Il dénonce un manque de respect envers l'université et s'interroge sur la crédibilité de la parole publique face à un tel revirement.

Ethan POIFOULOT au nom de la fédération étudiante Fédélor, réaffirme son opposition aux frais d'inscription différenciés. Il témoigne de la précarité déjà existante des étudiants extracommunautaires, qui sollicitent les épiceries solidaires (Agoræ) et les assistantes sociales pour des problèmes de logement ou de financement. Constatant que le Conseil d'administration semble uni sur cette position, il propose que Fédélor collabore avec l'université pour trouver des solutions et porter la voix des étudiants lorrains.

La Présidente indique que dès la publication du décret, un message sera adressé à l'ensemble des composantes pour confirmer que les étudiants actuellement inscrits et ceux qui candidatent pour la rentrée 2026 bénéficieront des conditions affichées au moment de leur inscription. Le travail à venir portera sur la préparation de la rentrée 2027, ce qui impliquera de concevoir un dispositif efficace et d'évaluer le redimensionnement nécessaire des services sociaux. Ces réflexions feront l'objet de discussions au Conseil d'administration.

Harouna SOULEY ALI salue les positions prises pour la rentrée à venir, qui témoignent de la tradition d'accueil de l'université de Lorraine. Il souligne l'importance du travail à mener pour la suite, afin de ne pas ternir l'image positive de la France à l'international, qu'il a pu constater lors d'un récent séjour au Mexique.

La Présidente, tout en se montrant réaliste sur les limites du pouvoir d'action de l'université, propose au vote une motion inspirée de celle du Conseil de la formation.

Motion contre le décret relatif aux modalités d'exonération des droits d'inscription des étudiants étrangers :

*« Le Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine réuni le mardi 19 mai 2026 s'élève contre le projet de décret relatif aux droits d'inscription des étudiants étrangers qui a été présenté au **CNESER*** le 12 mai. Ce projet*

de texte prévoit en effet de limiter drastiquement les possibilités d'exonération des droits différenciés des étudiants extra-communautaires à la main des universités.

Le Conseil d'Administration rappelle que l'Université de Lorraine accueille cette année plus de 9 500 étudiants internationaux dont 73% hors Europe et qu'une politique de formation à l'international a été mise en place prévoyant notamment pour certaines formations, une exonération ciblée pour des étudiants des pays extra-communautaires membres de l'organisation mondiale de la francophonie OU pays extra-communautaires les plus défavorisés et dans la continuité de leur cursus en progression. Les étudiants internationaux représentent une richesse pour notre université, notre région et notre pays, que ce soit pour son rayonnement international comme pour son dynamisme socio-économique. Avec le nouveau décret, une telle politique ne sera plus possible.

Le Conseil d'Administration exprime son opposition à ces nouvelles modalités qui ne pourront que détourner de notre pays ces étudiants ou encore renforcer la précarité de beaucoup d'entre eux, notamment ceux en provenance des pays les plus défavorisés.

Le Conseil d'Administration affirme son attachement à un modèle ouvert, inclusif et universel de l'université. Ce modèle est le socle d'une richesse culturelle et scientifique exceptionnelle et le moteur d'une coopération européenne et internationale dynamique.

Une politique d'attractivité efficace de notre enseignement supérieur doit pouvoir se décliner au sein de chaque établissement. »

Le Conseil d'administration de l'université de Lorraine adopte à l'unanimité la motion proposée par la Présidente.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de votants	21
Présents	16
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	21
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

La Présidente termine ses informations en signalant plusieurs événements à venir :

- La cérémonie de remise des diplômes de doctorat le 22 mai 2026 à Metz ;
- La randonnée à vélo RMN2PAM (8^{ème} édition) Metz-Nancy le 6 juin 2026.
- La cérémonie des départs en retraite le 15 juin 2026 à Nancy ;
- La cérémonie de remise des Palmes académiques le 26 juin 2026 à Nancy

La Présidente annonce également l'accueil de plusieurs rencontres de réseaux universitaires en juin 2026 : le congrès **EUPRIO*** (communication) du 8 au 11 juin 2026 à Metz, le séminaire U10 (11 et 12 juin 2026 à Nancy),

les journées nationales **Euraxess*** (15 et 16 juin 2026 à Metz), le congrès de l'**ARCES*** (communication, 18 et 19 juin 2026 à Metz), le congrès de l'**AMCSTI*** (culture scientifique et technique, du 29 juin au 1^{er} juillet 2026 à Nancy).

Harouna SOULEY ALI précise que l'université d'été de l'**ADIUT*** est reportée d'un an pour coïncider avec son dixième anniversaire, qui sera célébré à Paris.

La Présidente ajoute à la liste un séminaire conjoint des vice-présidents **RH***, **CA*** et Finances, qui débutera le 25 août 2026 à Metz. Elle conclut que cette intense activité témoigne de la vitalité de l'établissement et de son engagement dans les réseaux nationaux et internationaux.

Myriam DORIAT-DUBAN, 1^{re} **VP*** - **VP*** du Conseil d'Administration donne lecture des procurations :

Laurence DENOOZ donne procuration à Jean-Yves JOUZEAU ;

Bernard DUSSOUBS donne procuration à Christophe SCHMITT ;

François GROSDIDIER donne procuration à Hélène BOULANGER ;

Vasilica LE FLOCH donne procuration à Jean-Marc MARTRETTE ;

Sabrina SINIGAGLIA-AMADIO donne procuration à Olivier GARET.

2. Projet de compte rendu du Conseil d'Administration du 10 mars 2026

Myriam DORIAT-DUBAN, 1^{re} **VP*** - **VP*** du Conseil d'administration, soumet le procès-verbal (PV) du Conseil d'administration du 10 mars 2026 à l'approbation des membres du Conseil d'administration.

Sous réserve de la modification page 7 demandée par Camille DIOU, le projet de PV du Conseil d'administration du 10 mars 2026 est approuvé à l'unanimité par le Conseil d'administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de votants	21
Présents	16
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	21
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

3. Travaux de toilettage du décret portant création de l'université de Lorraine – point d'étape (information & échanges)

La Présidente présente un point d'étape sur le projet de « toilettage » des statuts de l'université.

La Présidente explique que ce travail, engagé pour profiter d'une fenêtre d'opportunité, vise à apporter des corrections à la marge en réponse à des demandes récurrentes sur la composition du Conseil d'administration, le rôle du Sénat académique et les compétences des collèges. L'objectif est d'avoir des instances plus fonctionnelles pour le prochain mandat, bien que le calendrier pour y parvenir avant les renouvellements de 2027 soit serré. Elle rappelle que le statut de « grand établissement » ne permet de déroger au Code de l'éducation que sur la subsidiarité, la représentation territoriale et l'existence d'un conseil dédié à la vie universitaire.

Le travail a été mené au sein d'un groupe de travail pluraliste. Les principales conclusions écartent l'idée de transformer le Sénat académique en Conseil académique (**CAC***) plénier, afin de ne pas empiéter sur les compétences des conseils existants. En revanche, il est proposé de transférer les compétences du **CA*** en formation restreinte (recrutement et gestion de carrière des enseignants-chercheurs) vers le Sénat académique, afin d'améliorer la collégialité.

Les modifications proposées pour le décret incluent :

- Le transfert des compétences du **CAC*** restreint au Sénat académique ;
- Le maintien des compétences du **CA*** plénier, y compris le disciplinaire ;
- La modification des collèges électoraux du Conseil scientifique pour les aligner sur ceux des autres conseils (A, B, **BIATSS***, étudiants, personnalités extérieures) ;
- L'ajout d'une vice-présidence statutaire au Sénat académique ;
- Une clarification du rôle des composantes de formation et des unités de recherche dans les statuts.

La Présidente souligne que la composition numérique des conseils est marquée par une sous-représentation des personnels **BIATSS*** et des déséquilibres dans la répartition des sièges. Une réflexion a donc été menée sur la composition du **CA*** pour trouver un équilibre entre une meilleure représentativité de toutes les communautés et un poids des collèges enseignants-chercheurs comparable à la moyenne nationale (40-45 %).

Une nouvelle composition du CA est envisagée : 8 sièges pour le collège A, 8 sièges pour le collège B, 6 sièges pour les **BIATSS** et 6 sièges pour les étudiant.e.s, et 10 pour les personnalités extérieures. Le collège des personnalités extérieures serait également révisé pour y inclure statutairement une représentation des organismes de recherche (2 sièges) et des **CHU*/CHR*** (1 siège). Cette nouvelle répartition augmenterait significativement le poids des collèges BIATSS et étudiant.e.s.

En conclusion, la Présidente indique avoir reçu une réponse de la **DGESIP***, qui doit fournir cette semaine un retour sur la faisabilité des propositions. Le vote en **CA*** sur ce projet aura lieu lors d'une prochaine séance.

Olivier GARET exprime son soutien à cette démarche nécessaire, regrettant seulement qu'elle n'ait pas commencé plus tôt. Il reconnaît que tous les membres du groupe de travail ont fait des pas les uns vers les autres et espère que le projet pourra être finalisé dans les temps.

La Présidente justifie le démarrage tardif par la nécessité d'obtenir au préalable l'assurance d'un soutien de la **DGESIP*** pour garantir les chances de succès du processus.

4. Présentation des enjeux de sécurité et de résilience sur nos systèmes d'information

(information & échanges)

Jean-Michel VAHL introduit la présentation sur la cybersécurité et la résilience.

Quelques concepts clés

Cybersécurité	Ensemble des pratiques, technologies et processus mis en place pour protéger les systèmes informatiques, les réseaux et les données contre les attaques, les accès non autorisés et les dommages. Elle couvre la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de l'information (triptyque CID).
ANSSI <i>Réglementation</i>	Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information. Autorité nationale française en matière de cybersécurité. Publie des recommandations, certifie des solutions et des prestataires, et accompagne les entités régulées. Interlocuteur de référence en cas d'incident majeur.
Cyberattaque <i>Menace</i>	Action malveillante visant à compromettre un système d'information : voler des données, paralyser des services, espionner ou détruire des infrastructures. Elle peut venir de criminels, de États étrangers ou d'activistes. Elle peut être opportuniste (automatisée) ou ciblée (planifiée sur une organisation précise).
Phishing (hameçonnage) <i>Menace</i>	Technique de manipulation visant à tromper un utilisateur pour lui soutirer des informations (identifiants, données bancaires) ou l'inciter à exécuter une action malveillante (ouvrir une pièce jointe, cliquer un lien). Se présente souvent comme un message d'un expéditeur de confiance (banque, direction, prestataire).
Infostealer <i>Méthode</i>	Logiciel malveillant (malware) conçu pour dérober silencieusement des données sensibles sur un poste infecté : identifiants de connexion, mots de passe, cookies de session, données bancaires, documents. Il opère sans se signaler et transmet les données à des cybercriminels. Point d'entrée fréquent pour des attaques plus larges.
Ransomware <i>Méthode</i>	Logiciel malveillant qui chiffre les données d'une organisation et réclame une rançon pour les restituer. Les impacts sont souvent majeurs : arrêt total des activités, perte de données, atteinte à la réputation. Le paiement de la rançon n'est jamais garanti et peut exposer à de nouvelles demandes.

Yves AGNOSTINI explique que tous les incidents de sécurité sont suivis depuis 2013 et qu'aucun incident n'a été classé « grave » depuis 2019. Trois types d'incidents sont actuellement prédominants :

1. Le phishing : bien que de plus en plus sophistiqué, son impact est limité grâce à une détection rapide. Le nombre de victimes a baissé depuis la mise en place d'une formation en ligne obligatoire ;
2. Le vol de comptes : avec 412 cas l'an dernier (près de deux par jour), il s'agit principalement de comptes étudiants dérobés via des logiciels malveillants (« infostealers ») ;
3. Les fuites de données : bien que l'université n'ait pas été touchée, c'est un risque émergent, souvent lié à la recherche de notoriété par de jeunes attaquants. La cause première de ces incidents reste le vol de comptes.

Jean-Michel VAHL présente le retour d'expérience de la cyberattaque subie par l'université Paris-Saclay en août 2024. L'attaque, partie d'un vol de compte, a entraîné le chiffrement de l'ensemble du système d'information (Active Directory, fichiers, bases de données), le rendant totalement inopérant à quelques jours de la rentrée. L'établissement a dû maintenir sa date de rentrée en accueillant les étudiants sans système d'inscription ni emploi du temps. La reconstruction du système d'information a été longue et l'université a fonctionné en mode extrêmement dégradé pendant toute l'année, avec de nombreuses tâches manuelles. De plus, la crise a été aggravée par une inondation et une fuite de données concernant 70 000 personnes.

Une compromission totale de l'Active Directory de l'Université de Lorraine est jugée peu probable grâce aux audits permanents, à la segmentation des réseaux et à la restriction des accès administrateur. Jean-Michel VAHL mentionne également la récente fuite de données chez **AlumnForce***, un prestataire de services cloud pour les

réseaux d'anciens élèves, qui a touché 1,8 million de personnes, mais pas l'université de Lorraine, qui utilise une autre solution.

Yves AGNOSTINI souligne que l'incident AlumnForce illustre le risque lié à la chaîne des fournisseurs. Il cite en exemple la décision du Danemark d'abandonner les solutions Microsoft pour son administration afin de réduire sa dépendance vis-à-vis des États-Unis.

Jean-Michel VAHL aborde ensuite le cadre réglementaire. La directive européenne **NIS2***, qui entrera en vigueur en 2026 en France, classera les universités comme des « entités essentielles » et leur imposera des obligations de sécurité strictes. L'université doit accélérer ses efforts sur plusieurs points, notamment la mise en place d'un Plan de Reprise d'Activité (**PRA***) numérique et le déploiement de l'authentification multi-facteur (**MFA***). Bien que l'université de Lorraine dispose déjà d'infrastructures de secours avec un data center sécurisé et des sauvegardes déportées à l'université de Strasbourg, elle n'est pas en mesure de redémarrer ses services depuis ce site distant. Un projet majeur est donc lancé pour formaliser un **PRA***.

Un autre projet vise à mettre en œuvre l'authentification multi-facteur (**MFA***) d'ici la fin 2026 pour renforcer la sécurité des comptes. Différentes solutions seront proposées, y compris des alternatives à l'utilisation d'un smartphone.

Yves AGNOSTINI annonce la tenue d'exercices de cybercrise. Un exercice sur table aura lieu en septembre 2026, suivi début 2027 d'un exercice de plus grande ampleur avec une entreprise spécialisée. L'organisation de crise existante de l'université sera mobilisée pour ce volet cyber.

Eric GNAEDINGER félicite les intervenants pour le travail accompli, qui a permis à l'université d'éviter des dégâts majeurs, contrairement à d'autres établissements comme Paris-Saclay. Il insiste sur le fait que la sécurité est l'affaire de tous et qu'un effort de diffusion de l'information est nécessaire pour que chacun s'approprie ces concepts.

5. Bilan 2022-2025 et perspectives 2026-2029 HRS4R* de l'université de Lorraine

Myriam DORIAT-DUBAN, 1^{re} **VP***- **VP*** du Conseil d'administration, présente le bilan 2022-2025 et les perspectives 2026-2029 du label « HR Excellence in Research » (**HRS4R***). Elle rappelle que ce label européen reconnaît l'engagement de l'université dans la mise en œuvre de la Charte européenne du chercheur. Il s'adresse à tous les chercheurs, du doctorant au chercheur confirmé, et garantit un environnement de travail propice à la recherche, à la mobilité et à l'évolution de carrière, tout en appliquant une politique d'équité, de diversité et d'inclusion (**EDI***).

Les étapes clés de la démarche incluent la labellisation initiale en 2017, la rédaction d'une politique de recrutement ouverte, transparente et basée sur le mérite (**OTM-R***) en 2019, et le renouvellement sans condition du label en 2022-2023. L'université a également intégré dans sa politique **OTM-R*** ses engagements dans le cadre de **CoARA*** pour l'évolution des pratiques d'évaluation de la recherche.

La prochaine demande de renouvellement est prévue pour 2026 et se fera sur dossier. Le plan d'action 2023-2026 s'articule autour de six axes, à savoir le doctorat, le recrutement, la qualité de vie au travail, la mobilité internationale, l'éthique et la diffusion des connaissances.

Myriam DORIAT-DUBAN revient sur les actions menées, notamment la création d'espaces dédiés pour les doctorants en **SHS*** à Nancy et à Metz. Concernant les doctorants et post-doctorants, un guide d'accueil du doctorant a été élaboré et est complété par des fiches papier. Le statut du post-doctorant a été renforcé par un

règlement de gestion, un parcours et un compte de formation dédiés, ainsi qu'une newsletter sur l'insertion professionnelle.

S'agissant de la qualité des recrutements et de la détection des talents, les engagements **CoARA***, intégrés dans la politique **OTM-R***, sont rappelés. Des documents tels que le guide des comités de sélection ont été traduits, et la procédure pour les chaires de professeurs juniors (**CPJ***) a été entièrement mise en place, du recrutement à la titularisation. Le plan d'engagement **CoARA*** vise une évaluation plus qualitative de la recherche. La détection des talents est soutenue par des formations dédiées et la mise en place du contrat de projet et du contrat de mission scientifique.

En matière de qualité de vie au travail et de promotion de l'égalité, de la diversité et de l'inclusion (**EDI***), les actions portent sur la prévention des risques psychosociaux (**RPS***), le plan d'action « Bien-être & Co », les activités sportives et culturelles, et le dispositif « projet de vie universitaire ». Concernant l'**EDI***, des cellules dédiées ont été créées, une charte adoptée et un dispositif de traitement des signalements est en amélioration continue. L'établissement est reconnu comme « université inclusive-démonstratrice ».

Au niveau international, l'accueil des chercheurs étrangers a vu une augmentation des bénéficiaires du dispositif « Welcome at Lorraine », et des actions comme les « cafés **Euraxess*** » sont menées dans les laboratoires. La mobilité, notamment celle des doctorants, a bénéficié de nouveaux dispositifs.

Pour développer une culture d'accompagnement de projets, de valorisation et de transfert, un point d'accès unique a été mis en place à la **DIPRO-SE*** pour le montage de projets européens, accompagné de formations et de fiches pratiques. L'évaluation des projets de recherche est en cours d'harmonisation avec les engagements **CoARA***.

Myriam DORIAT-DUBAN aborde le dernier axe de la démarche, centré sur la responsabilité, l'éthique, l'intégrité scientifique et l'ouverture de la science. Ces dimensions ont gagné en importance dans la nouvelle charte du chercheur. Un comité d'éthique de la recherche (**CER***) a été créé et se réunit régulièrement. Des travaux sur l'ouverture de la science ont également été menés, avec des réseaux d'ambassadeurs et une implication dans le pilotage de l'écosystème Recherche Data Group.

En conclusion, le label **HRS4R*** a agi comme un catalyseur pour fédérer la communauté autour d'actions communes, en structurant la démarche et en la rendant cohérente avec les schémas directeurs. Il constitue un marqueur d'attractivité essentiel, l'université de Lorraine étant pionnière en la matière, puisqu'elle en est déjà à sa deuxième évaluation alors que d'autres établissements débutent le processus.

Caroline GAUCHER présente les perspectives du plan d'action 2026-2029 pour le label **HRS4R***, désormais structuré autour des quatre piliers de la Charte européenne du chercheur réactualisée en 2023.

Le premier pilier, « Éthique, intégrité, genre et science ouverte », prévoit la poursuite du développement des cellules Égalité, Diversité, Inclusion (**EDI***), l'enrichissement des formations associées (violences internes, racisme, antisémitisme) et la création d'une « communauté inclusion ». Concernant la mobilité, l'accent sera mis sur l'accueil des chercheurs étrangers avec un cadre pour les professeurs invités et l'activation des dispositifs **PAUSE*** et **SAFE***. En matière de science ouverte, un pôle éditorial sera formalisé pour accompagner la publication et l'édition ouvertes. Pour l'éthique, il est prévu d'adopter des lignes directrices et de proposer des webinaires, notamment sur les liens entre intelligence artificielle et intégrité scientifique.

Le deuxième pilier, « Évaluation, recrutement et progression professionnelle des chercheurs », s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue. Il comprend la mise à jour des guides et procédures de recrutement, la poursuite des formations communes pour les évaluateurs et évalués (**RIPEC***), et la sensibilisation aux engagements **CoARA***. Un suivi de carrière dédié aux enseignants-chercheurs à des étapes clés (titularisation, 3 ans, 5 ans) et un accompagnement à la prise de fonctions managériales sont envisagés.

Le troisième pilier concerne les « Conditions et méthodes de travail ». Les actions sur les activités physiques et culturelles seront poursuivies, avec par exemple une communication plus ciblée et des propositions de spectacles vivants. Une réflexion sur la médiation pour les enseignants-chercheurs sera menée. Pour la valorisation, un « Open Source Program Office » sera créé pour accompagner les projets liés aux codes sources et logiciels.

Enfin, le quatrième pilier, « Carrières scientifiques et développement des talents », vise à généraliser l'usage du portfolio chez les étudiants et à augmenter l'offre de formation pour les doctorants (notamment en ligne pour les salariés) et les post-doctorants (innovation, entrepreneuriat). L'encouragement à la mobilité internationale sera maintenu, avec une volonté d'augmenter le nombre de **CRCT*** et de **CPP***. Le développement d'outils de formation à la propriété intellectuelle et à l'entrepreneuriat, ainsi que l'accélération de la création de start-ups, sont également au programme. Le suivi de carrière déjà mentionné et une meilleure préparation à la fin de mandat des directeurs d'unité complètent ce pilier.

Myriam DORIAT-DUBAN, 1^{re} **VP***- **VP*** du Conseil d'Administration, soumet le bilan 2022-2025 et les perspectives 2026-2029 **HRS4R*** de l'université de Lorraine à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

*Le bilan 2022-2025 et les perspectives 2026-2029 **HRS4R*** de l'université de Lorraine sont approuvés à la majorité (deux abstentions) par le Conseil d'Administration.*

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de votants	21
Présents	16
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	19
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	2

6. Point sur l'impact de la réforme de l'INSPÉ*

Ce point est reporté.

Une pause est observée de 10h50 à 11h05.

Christophe SCHMITT donne procuration à Eric GNAEDINGER.

Nombre de membres en exercice : 29

Quorum : 15

Nombre de membres présents après la pause : 15

Nombre de membres représentés : 5

7. Bilan d'activité du contrôle interne 2025

Julien MARZANO, contrôleur interne de l'établissement depuis janvier 2026, présente le bilan des actions menées en 2025. Il succède à Frédérique Hinsberger, désormais responsable de l'audit interne. La fonction de contrôle

interne est maintenant rattachée au pôle Management par la qualité de la **DAPEQ***, ce qui devrait permettre à terme d'aligner la cartographie des risques et la cartographie des processus.

Julien MARZANO indique que le plan d'action 2025 comptait 20 objectifs. Six actions sont achevées, portant principalement sur la levée de risques sur les procédures financières, la conservation des bulletins de paie, le suivi des délégations de signature et la conduite d'un audit sur le processus de paie. Plusieurs actions collaboratives sont toujours en cours, certaines dépendant de la bascule vers le système d'information **SIFAC+***. Une action est conditionnée au recrutement d'un responsable pour le Centre de Support à la Fonction Immobilière (**CSFI***), dont la structure est encore en réflexion. D'autres actions sont pérennes, comme l'acculturation des agents à la gestion budgétaire et comptable publique (**GBCP***). Une seule action, relative à l'expérimentation du contrôle a posteriori, n'a pas été démarrée en raison de la maturité organisationnelle requise. Elle est cependant réintégrée au plan d'action 2026 et pourrait bénéficier du retour d'expérience de la future convention de contrôle allégé sur le processus de paie.

Olivier GARET s'interroge sur les incidences du rattachement de la fonction de contrôle interne à la **DAPEQ*** en matière de charge de travail et de personnel.

Vincent MALNOURY, directeur général des services, précise que le poste était déjà rattaché à la **DAPEQ***. Son repositionnement au sein d'une sous-direction de cette dernière n'a donc pas d'impact sur la charge de travail de l'équipe.

Myriam DORIAT-DUBAN, 1^{re} **VP*- VP*** du Conseil d'Administration soumet le bilan d'activité du contrôle interne 2025 à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Le bilan d'activité du contrôle interne 2025 est approuvé à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de votants	20
Présents	15
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	20
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

8. Plan d'action 2026 du contrôle interne

Julien MARZANO présente le plan d'action 2026 du contrôle interne, structuré par plusieurs éléments, notamment une enquête de la Cour des comptes et un audit de la **DDFIP* 54**. La Cour des comptes préconise d'étendre le contrôle interne au-delà des risques financiers pour couvrir les risques « métiers » (pédagogie, recherche, cybermenaces, etc.). L'audit de la **DDFIP* 54** sur le processus de paie a conclu que la maîtrise des risques était encore trop fragile pour signer une convention de contrôle allégé en partenariat (**CAP***). Trois axes d'amélioration ont été identifiés : renforcer le contrôle interne sur les périmètres **RH*** et financiers, fiabiliser le système d'information et optimiser l'organisation du processus de paie.

Le plan d'action 2026 intègre également des collaborations internes, comme l'accompagnement des **IAE*** de Nancy et de Metz dans leur démarche de contrôle interne et une participation au Plan de Reprise d'Activité (**PRA***) du

numérique.

Le plan regroupe 17 actions visant à renforcer la maîtrise des risques de l'établissement. Les thématiques principales sont la consolidation du dispositif de contrôle interne (financier et métier), la sécurisation de l'information financière en vue de la bascule vers **SIFAC+***, le renforcement du processus de paie, la formalisation de la documentation financière, la prévention des risques financiers (probité, achats, patrimoine) et l'élargissement du périmètre au numérique avec le **PRA***.

En conclusion, la majorité des actions s'inscrivent dans un cadre réglementaire (**GBCP***), avec la migration vers **SIFAC+*** comme élément structurant. La démarche vise à développer une culture du contrôle interne en renforçant la complémentarité entre les approches par les processus et par les risques.

Myriam DORIAT-DUBAN, 1^{re} **VP***- **VP*** du Conseil d'Administration soumet le plan d'action 2026 du contrôle interne à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Le plan d'action 2026 du contrôle interne est approuvé à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de votants	20
Présents	15
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	20
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

9. Livre blanc de l'intelligence artificielle générative à l'université de Lorraine

Jérôme DINET présente le Livre blanc sur l'intelligence artificielle générative (**IAG***) à l'université de Lorraine, en précisant qu'il s'agit d'un document évolutif et non d'une charte figée. Ce livre blanc s'inscrit dans un dispositif plus global incluant des outils souverains (**ULIA***), des expérimentations (**DicteAI***) et des plans d'action, en cohérence avec les écosystèmes partenaires (**INRIA***, **CHRU***, **INSERM***).

Le document se compose de trois parties. La première expose les enjeux, opportunités et risques de l'**IAG***, en insistant sur la nécessité d'une « littératie » pour tous les usagers, personnels comme étudiants. La deuxième partie rappelle les valeurs et principes fondamentaux (souveraineté, transparence, intégrité et éthique, enjeux environnementaux, santé mentale, etc.) qui doivent guider les usages. L'objectif n'est pas d'interdire des outils, mais de permettre à chacun de faire des choix libres, éclairés et en pleine conscience. La troisième partie formule des recommandations centrées sur l'humain, incluant un rappel des règles d'examen (l'usage non autorisé d'**IA*** constitue une fraude) et un appel à la vigilance sur la protection des données.

Le choix d'un livre blanc plutôt qu'une charte a été fait pour expliquer et responsabiliser les usagers, et non pour dicter des obligations ou interdictions. Il s'agit d'un ouvrage pédagogique qui pose un cadre stratégique, coconstruit avec des personnels et étudiants de toutes sensibilités. Le processus de dialogue et de co-construction est considéré comme aussi important que le document final lui-même, qui a vocation à être ajusté en fonction des évolutions technologiques et des retours d'expérience.

Olivier GARET se déclare déçu par le document, qu'il ne juge pas à la hauteur des questionnements actuels. Il estime que le texte ne rend pas compte de la diversité des opinions, notamment des positions de principe critiques envers l'IA*, et que certaines formulations invitant les collègues à agir de manière « responsable » sont maladroites et pourraient être mal perçues.

Il soulève un point de droit concernant la fraude aux examens, rappelant qu'une fraude doit être intentionnelle pour être caractérisée comme telle, ce qui complexifie la qualification de l'usage de l'IA*. En conséquence, il anticipe un « tsunami disciplinaire » sur ce sujet de l'IA*, d'autant qu'il n'existe pas aujourd'hui de moyen de détection fiable de l'IA*.

Enfin, il regrette le manque de propositions concrètes sur des problèmes pratiques. Il suggère que l'établissement devrait fournir des outils internes performants pour éviter que le personnel ne recoure à des solutions externes présentant des risques de fuite de données, par exemple pour l'analyse de documents PDF. De même, il appelle à une réflexion de fond sur l'adaptation des modalités d'évaluation des connaissances, estimant que le livre blanc reste trop en surface sur ces questions.

Jérôme DINET répond aux critiques en affirmant que l'objectif du Livre blanc est précisément de susciter ces interrogations plutôt que d'apporter des réponses définitives et polarisées. Le fait qu'il n'existe pas d'outil de détection fiable de l'IA* est justement ce qui doit pousser la communauté à réinterroger ses pratiques pédagogiques et d'évaluation.

Concernant la fuite de données, il souligne que le problème est antérieur à l'IA*, citant l'usage de services de stockage externe par des personnels. Le livre blanc vise à poser le débat sur ces comportements. Il assume pleinement l'angle de la responsabilisation, qui cherche un équilibre entre la demande de cadrage strict et le respect de la liberté académique. Pour lui, les questions soulevées par Olivier Garet montrent que le document atteint son but : amener la communauté à s'interroger sur ses propres pratiques.

Myriam DORIAT-DUBAN, 1^{re} VP* - VP* du Conseil d'Administration, soumet le Livre blanc de l'IA* générative à l'université de Lorraine à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Le Livre blanc de l'intelligence artificielle générative à l'université de Lorraine est approuvé à la majorité (un vote contre et une abstention) par le Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de votants	20
Présents	15
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	18
Nombre de VOTES CONTRE	1
Nombre d'ABSTENTIONS	1

La Présidente ajoute que le Conseil de la Formation travaille régulièrement à l'adaptation des règles d'examen, nourrie par les réflexions du terrain. Elle reconnaît que le sujet s'avère fluctuant et que trouver un juste milieu entre interdiction totale et permissivité constituera un processus long. Elle assure que des actions sont menées au-delà du Livre blanc et que l'établissement est engagé dans une démarche générale sur le sujet.

Olivier GARET maintient que ce Livre blanc suscitera des critiques.

Olivier GARET rebondit sur la question des outils de partage de fichiers en ligne. Il souligne que la prévention en matière de cybersécurité passe par la mise à disposition d'outils internes fonctionnels et répondant aux besoins des utilisateurs. À défaut, les usagers créent des systèmes de contournement (comme des Google Drive) qui génèrent des failles de sécurité de manière systémique. La protection des données passe donc aussi par la fourniture d'outils utilisables.

10. Modification de l'annexe 5 du règlement intérieur de l'université de Lorraine, liste et composition des pôles scientifiques

Myriam DORIAT-DUBAN, 1^{re} **VP***- **VP*** du Conseil d'Administration, soumet la modification de l'annexe 5 du règlement intérieur de l'université de Lorraine, liste et composition des pôles scientifiques, à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

La modification de l'annexe 5 du règlement intérieur de l'université de Lorraine, liste et composition des pôles scientifiques, est approuvée à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de votants	20
Présents	15
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	20
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

11. Composition nominative du comité d'audit interne de l'université de Lorraine

Frédérique Hinsberger présente la composition nominative du nouveau comité d'audit interne. Elle rappelle que l'audit interne est une fonction d'analyse critique, périodique et distanciée de l'efficacité du contrôle interne. Sa gouvernance repose sur un comité de pilotage interne et un comité d'experts externes, le comité d'audit interne, dont le rôle est de superviser la qualité des travaux et de garantir l'indépendance de la fonction.

La composition proposée pour ce comité d'experts est de cinq personnalités extérieures à l'établissement, choisies pour leurs compétences. Le contrôleur budgétaire (Rectorat) est membre de droit pour les questions d'audit interne financier, tandis que l'agent comptable assiste aux travaux. Les critères de sélection des candidats ont été la garantie du caractère extérieur à l'établissement, la diversification des profils au-delà de l'**ESR***, l'expérience en évaluation et la parité. La liste des cinq personnalités proposées est la suivante :

- Benoît Dintilhac (**IGESR***), candidature spontanée via l'association des auditeurs internes de l'**ESR*** ;
- Mathieu Floquet, magistrat financier récemment passé de la Chambre régionale des comptes Grand-Est à l'**ARS*** ;
- Catherine Coulin, directrice des finances, affaires juridiques et évaluation au Conseil départemental ;
- Mélanie Georgieva, auditrice interne à l'Université de Strasbourg (dans un cadre de réciprocité) ;

- Gilles Roussel, ancien président d'établissement, président de divers conseils et comités.

Une fois installé, le comité élira son président et commencera son travail de supervision. Il déterminera également, avec la Présidente, les modalités de son compte rendu d'activité auprès du Conseil d'administration, distinct de celui du responsable de l'audit interne.

Myriam DORIAT-DUBAN, 1^{re} **VP***- **VP*** du Conseil d'Administration, soumet la composition nominative du comité d'audit interne de l'université de Lorraine à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

La composition nominative du comité d'audit interne de l'université de Lorraine est approuvée à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de votants	20
Présents	15
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	20
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

La Présidente souligne l'importance de cette étape dans le déploiement de l'audit interne au sein de l'établissement.

12. Intégration de l'école de sages-femmes de Metz à l'UFR* – Faculté de Médecine, Maïeutique et Métiers de la Santé – Collégium Santé

La Présidente présente ce point relatif à l'intégration de l'école de sages-femmes de Metz au sein de l'**UFR*** de médecine, maïeutique et métiers de la santé, dans le Collégium Santé. Cette mesure répond à une obligation réglementaire d'intégration organique de toutes les écoles de formation des sages-femmes. L'école de Metz deviendra un département de l'**UFR***, rejoignant ainsi l'ancien département de maïeutique de Nancy. Les transferts financiers sont prévus pour le 1^{er} janvier prochain, le volet **RH*** a été traité et le dossier a été examiné en **CSA***. La Présidente ne recevant pas de question, elle propose de passer au vote.

Myriam DORIAT-DUBAN, 1^{re} **VP***- **VP*** du Conseil d'Administration, soumet l'intégration de l'école de sages-femmes de Metz à l'**UFR*** – Faculté de Médecine, Maïeutique et Métiers de la Santé - Collégium Santé à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

L'intégration de l'école de sages-femmes de Metz à l'UFR - Faculté de Médecine, Maïeutique et Métiers de la Santé – Collégium Santé est approuvée à l'unanimité par le Conseil d'administration.*

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de votants	20
Présents	15
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	20
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

13. Avis sur la nomination du médecin directeur du Service de Santé Etudiante (SSE*)

Myriam DORIAT-DUBAN, 1^{re} VP* - VP* du Conseil d'Administration, soumet la nomination d'Alan CHARISSOU au poste de médecin directeur du SSE, à l'avis des membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration émet un avis favorable à l'unanimité à la nomination d'Alan CHARISSOU au poste de médecin directeur du Service de Santé Etudiante.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de votants	20
Présents	15
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	20
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

14. Bilan des activités 2025 de l'Institut d'Anatomie Normale (IAN*)

Marc BRAUN présente le bilan d'activité 2025 du centre de don du corps. Il rappelle que depuis un décret du 27 avril 2022, consécutif au scandale du centre des Saints-Pères, les centres sont accrédités par le ministère de l'Enseignement supérieur et doivent produire un bilan annuel. Ce décret a instauré deux nouveautés majeures : l'absolue gratuité du don et la création d'un comité d'éthique pour valider les projets de recherche ou d'entraînement chirurgical utilisant les corps.

Les faits marquants de 2025 sont les suivants :

- Un fort afflux de promesses de dons suite à l'instauration de la gratuité, avec 489 demandes de dossier ayant conduit à la délivrance de 396 cartes de donateur ;
- La réception de 81 corps en 2025 ;

- La réalisation de 42 crémations, avec restitution des cendres à 23 familles qui en ont fait la demande ;
- L'organisation de 22 séances de formation pour 737 étudiants en médecine ou chirurgie ;
- Aucun accident déclaré et une visite d'hygiène et sécurité réalisée le 3 octobre 2025.
- Le comité d'éthique s'est réuni toutes les six à huit semaines.

Marc BRAUN souligne que la nouvelle réglementation a accru la charge de travail administratif et logistique pour les techniciens, au détriment de leur mission de préparation des corps pour la recherche. Enfin, il insiste sur la nécessité pour l'université d'être vigilante et de réclamer au ministère le financement compensatoire de 1 500 € par corps, promis pour couvrir les frais liés à la gratuité (transport, crémation). L'envoi du rapport d'activité constitue la condition de ce remboursement.

Stéphane LEYMARIE remercie Marc Braun pour la présentation et pour le travail réalisé. Il salue les pratiques vertueuses mises en place en Lorraine, telles que la gratuité et la restitution des cendres, qui se distinguent positivement, surtout au regard du scandale des Saints-Pères qui avait révélé des pratiques dégradantes.

Marc BRAUN complète son propos sur le service du don du corps. Il signale l'organisation, une fois par an, d'une rencontre avec les futurs donateurs et leurs familles, rassemblant une trentaine ou quarantaine de personnes de Lorraine pour les informer et échanger. La prochaine rencontre aura lieu dans 15 jours. L'importance d'une décision claire de la part des donateurs est soulignée, car des dons sont parfois utilisés comme une « revanche » contre les familles, créant des conflits complexes. Il est également constaté que de nombreux dons contractualisés n'aboutissent pas, car la famille, qui doit contacter le service, s'y oppose et ne donne jamais suite. Le service du don du corps assure une continuité de service public 24h/24 et 7j/7, sans aucune fermeture annuelle, ~~ce qui nécessite des votes réguliers~~. Cette permanence, autrefois assurée par les assistants puis les techniciens, est désormais gérée par une société de pompes funèbres dans le cadre d'un marché public. Cette société prend en charge les corps arrivant le week-end, bien que la continuité nocturne ne soit pas assurée à ce niveau.

Myriam DORIAT-DUBAN, 1^{re} VP* - VP* du Conseil d'Administration, soumet le bilan des activités 2025 de l'Institut d'Anatomie Normale à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Le bilan des activités 2025 de l'Institut d'Anatomie Normale est approuvé à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de votants	20
Présents	15
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	20
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

15. Procédure relative au repyramidage MCF* 2026

Myriam DORIAT-DUBAN explique que les changements apportés visent à mettre les pratiques en conformité avec les textes, celles-ci allant auparavant au-delà, afin de sécuriser une procédure jugée très contentieuse. Elle donne la parole à Olivier Garet.

Olivier GARET demande des précisions sur les modifications apportées à la procédure de repyramidage. Il note que ces changements découlent d'une jurisprudence et non d'une nouvelle loi, et souhaite connaître l'instance administrative à l'origine de cette décision. Il rappelle que les textes législatifs sur le repyramidage, jugés « pas très démocratiques », confèrent des pouvoirs importants au chef d'établissement. La présidente avait initialement pris de la distance avec une application stricte de la procédure pour ne pas concentrer tous les pouvoirs, une approche qui avait été appréciée. Ce « retour en arrière » modifie donc l'appréciation portée sur la procédure.

Myriam DORIAT-DUBAN explique que le changement est motivé par une jurisprudence de l'année précédente concernant l'université Paris 13. Un recours a fait annuler une procédure de repyramidage au motif que le président avait sollicité l'avis d'un comité ad hoc non prévu par les textes réglementaires. La situation de l'université de Lorraine est jugée identique, car l'avis du **CA*** restreint sur la personne promue n'est pas non plus requis par les textes. Les seuls avis prévus sont ceux du **CNU*** et du comité de promotion. Solliciter un avis supplémentaire du **CA*** restreint, bien que relevant d'une volonté de collégialité, crée une insécurité juridique majeure qui pourrait faire tomber l'ensemble des repyramidages de l'établissement.

La Présidente note qu'il s'agit de la dernière année d'application de cette procédure.

Olivier GARET demande quelle instance administrative a rendu cette décision, s'il s'agit du tribunal administratif.

Romain COUVAL précise qu'il s'agit d'un arrêt du Conseil d'État de novembre 2025.

Olivier GARET se déclare étonné de cette interprétation. Il estime que le comité donnant des avis sur les personnes et non un classement, la présidence devrait pouvoir s'entourer de conseils pour éclairer sa décision. Il reconnaît cependant que si la décision émane du Conseil d'État, la situation est contrainte.

La Présidente partage les inquiétudes d'Olivier Garet et son propre inconfort face à cette situation.

Romain COUVAL précise le fondement juridique, citant une jurisprudence de 1982. Celle-ci interdit à une autorité publique de recueillir des avis supplémentaires lorsqu'une disposition réglementaire spécifique fixe déjà les conditions de son application. Le repyramidage étant encadré par une telle procédure, il n'est pas possible de solliciter d'autres avis.

La Présidente réitère son malaise face à cette procédure, mais insiste sur la nécessité de s'y conformer pour écarter tout risque de contentieux.

Myriam DORIAT-DUBAN, 1^{re} **VP***- **VP*** du Conseil d'Administration, soumet la procédure relative au repyramidage **MCF*** 2026 à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

*La procédure relative au repyramidage **MCF*** 2026 est approuvée à l'unanimité par le Conseil d'administration*

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de votants	20
Présents	15
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	20
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

16. Répartition des possibilités de promotions au repyramidage MCF* 2026

Myriam DORIAT-DUBAN explique que l'université a été informée tardivement, durant les vacances, de l'octroi de cinq possibilités de promotion « de rattrapage ». Le calendrier imposé par le ministère, avec une remontée des dossiers pour le 12 mai 2026, n'a pas permis de réunir le **CA*** dans les délais réglementaires. Un **CSA*** a cependant pu être consulté en urgence, acceptant d'examiner le dossier dans un délai de trois jours.

Myriam DORIAT-DUBAN précise que la proposition a été sécurisée lors d'une réunion avec le **CA*** restreint, bien que la procédure soit hors du cadre habituel en raison des délais ministériels. Elle souhaite que le non-respect de la démocratie universitaire par le ministère soit consigné. La sélection des sections a été préparée avec les **RH*** utilisant les critères habituels : repérage par le ministère, taux de professeurs inférieur à la moyenne de l'établissement (36,9 %), nombre de postes de professeurs ouverts dans la campagne, importance des viviers et présence de femmes, conformément aux lignes directrices de gestion ministérielle.

Les cinq possibilités de promotion ont été attribuées aux sections suivantes : une possibilité commune pour les sections 01 et 02, une pour la section 06, une pour la section 16, une pour la section 26 et une pour la section 60. Aucune liste complémentaire ne sera établie.

Myriam DORIAT-DUBAN, 1^{re} **VP***- **VP*** du Conseil d'Administration, soumet la répartition des possibilités de promotions au repyramidage **MCF*** 2026 à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

*La répartition des possibilités de promotions au repyramidage **MCF*** 2026 est approuvée à l'unanimité par le Conseil d'administration.*

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de votants	19
Présents	14
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	19
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Catherine RABAN quitte la séance à 12h25.

17. Règlement de gestion du parcours de titularisation des personnels maîtres de conférences stagiaires

Myriam DORIAT-DUBAN explique que l'absence de règlement formalisé a été mise en évidence l'an dernier par des situations critiques (renouvellements de stage, non-titularisation) qui ont révélé des faiblesses dans l'accompagnement. En conséquence, la nouvelle procédure instaure un examen à mi-parcours et propose de rendre obligatoires des réunions conjointes entre la direction de la composante de formation et celle du laboratoire de recherche lors des étapes clés. En effet, il a été constaté que ces directions communiquent peu après le recrutement, ce qui peut masquer des difficultés d'un côté ou de l'autre. Ces rencontres conjointes visent à mieux détecter les problèmes et à mettre en place un accompagnement adapté dès l'examen de mi-parcours.

Olivier GARET salue l'adoption de ce règlement de gestion, le jugeant très important. Il estime que ce document comble un vide en prévoyant une procédure claire pour les situations difficiles, ce qui était nécessaire.

Myriam DORIAT-DUBAN, 1^{re} **VP***- **VP*** du Conseil d'administration, soumet le règlement de gestion du parcours de titularisation des personnels maîtres de conférences stagiaires à l'approbation des membres du Conseil d'administration.

Le règlement de gestion du parcours de titularisation des personnels maîtres de conférences stagiaires est approuvé à l'unanimité par le Conseil d'administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de votants	19
Présents	14
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	19
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

18. Primes de responsabilités pédagogiques année universitaire 2025/2026 et suivantes

Myriam DORIAT-DUBAN précise que ce point constitue un alignement sur un texte doublant le nombre d'heures possibles.

Myriam DORIAT-DUBAN, 1^{re} **VP***- **VP*** du Conseil d'Administration, soumet les primes de responsabilités pédagogiques année universitaire 2025/2026 et suivantes à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Les primes de responsabilités pédagogiques année universitaires 2025/2026 et suivantes sont approuvées à l'unanimité par le Conseil d'administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de votants	19
Présents	14
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	19
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

19. Missions d'expertise année universitaire 2025/2026 et suivantes

Myriam DORIAT-DUBAN précise que les montants sont désormais convertis en heures TD pour simplifier la gestion en cas d'augmentation du point d'indice.

Myriam DORIAT-DUBAN, 1^{re} **VP***- **VP*** du Conseil d'Administration, soumet les missions d'expertise année universitaire 2025/2026 et suivantes, à l'approbation des membres du Conseil d'administration.

Les missions d'expertise année universitaire 2025/2026 et suivantes sont approuvées à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de votants	19
Présents	14
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	19
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

20. Télétravail : nouvelles modalités et extension aux apprentis

Ce point est reporté.

21. Modalités de mise en œuvre de l'assiduité 2026/2027

Myriam DORIAT-DUBAN, 1^{re} **VP***- **VP*** du Conseil d'Administration, soumet les modalités de mise en œuvre de l'assiduité 2026/2027 à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Les modalités de mise en œuvre de l'assiduité 2026/2027 sont approuvées à l'unanimité par le Conseil d'administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de votants	19
Présents	14
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	19
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

22. Demande d'accréditation du 2^e cycle des études de maïeutique rénové – Faculté MMMS* – École de Sage-femme de Metz – Collégium Santé

Myriam DORIAT-DUBAN, 1^{re} **VP*** - **VP*** du Conseil d'administration, soumet la demande d'accréditation du 2^e Cycle des études de maïeutique rénové – Faculté **MMMS*** – École de Sage-femme de Metz – Collégium Santé à l'approbation des membres du Conseil d'administration.

La demande d'accréditation du 2^e cycle des études de maïeutique rénové – Faculté MMMS - Ecole de Sage-femme de Metz – Collégium Santé est approuvée à l'unanimité par le Conseil d'administration.*

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de votants	19
Présents	14
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	19
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

23. Demande d'accréditation des DES* de Pharmacie rénovés – Faculté de Pharmacie – Collégium Santé

Myriam DORIAT-DUBAN, 1^{re} **VP*** - **VP*** du Conseil d'administration, soumet la demande d'accréditation des **DES*** de Pharmacie rénovés – Faculté de Pharmacie – Collégium Santé à l'approbation des membres du Conseil d'administration.

La demande d'accréditation des **DES*** de Pharmacie rénovés – Faculté de Pharmacie – Collégium Santé est approuvée à l'unanimité par le Conseil d'administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de votants	19
Présents	14
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	19
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

24. Demande de modification du Master EOPS* – Ouverture du Master 1 – Faculté des Sciences du sport – Collégium Santé

Myriam DORIAT-DUBAN, 1^{re} **VP***- **VP*** du Conseil d'administration, soumet la demande de modification du Master **EOPS*** – Ouverture du Master 1 – Faculté des Sciences du sport – Collégium Santé, à l'approbation des membres du Conseil d'administration.

*La demande de modification du Master **EOPS*** - ouverture du Master 1 – Faculté des Sciences du sport – Collégium Santé est approuvée à l'unanimité par le Conseil d'administration.*

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de votants	19
Présents	14
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	19
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

25. Demande de modification du Master Entrepreneuriat et management de projets – IAE* de Nancy – Collégium LMI*

Myriam DORIAT-DUBAN, 1^{re} **VP***- **VP*** du Conseil d'administration, soumet la demande de modification du Master Entrepreneuriat et management de projets – **IAE*** de Nancy – Collégium **LMI***, à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

*La demande de modification du Master entrepreneuriat et management de projet – **IAE*** de Nancy – Collégium **LMI*** est approuvée à l'unanimité par le Conseil d'administration.*

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de votants	19
Présents	14
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	19
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

26. Mise à jour de la charte des examens

Myriam DORIAT-DUBAN, 1^{re} **VP***- **VP*** du Conseil d'administration, soumet la mise à jour de la charte des examens à l'approbation des membres du Conseil d'administration.

La mise à jour de la charte des examens est approuvée à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de votants	19
Présents	14
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	19
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

27. Modalités de fonctionnement du master conjoint Erasmus Mundus DENSYS 2.0

Myriam DORIAT-DUBAN, 1^{re} **VP***- **VP*** du Conseil d'administration, soumet les modalités de fonctionnement du Master conjoint Erasmus Mundus DENSYS 2.0 à l'approbation des membres du Conseil d'administration.

Les modalités de fonctionnement du Master conjoint Erasmus Mundus DENSYS 2.0 sont approuvées à l'unanimité par le Conseil d'administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de votants	19
Présents	14
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0

Nombre de VOTES POUR	19
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

28. Bourse de mobilité étudiante – IAE* de Metz

Myriam DORIAT-DUBAN, 1^{re} **VP*** - **VP*** du Conseil d'administration, soumet la bourse de mobilité étudiante – **IAE*** de Nancy à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

*La bourse de mobilité étudiante – **IAE*** de Metz est approuvée à l'unanimité par le Conseil d'administration.*

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de votants	19
Présents	14
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	19
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

29. Dispositif de bourses EURECA-PRO* – Mobilité recherche Master

Harouna SOULEY ALI demande s'il est obligatoire de faire voter ce type de bourse par le Conseil d'administration, précisant que son institut le fait à son propre niveau pour des aides similaires.

Romain COUVAL confirme qu'il s'agit d'une demande de l'agence comptable de faire voter ces dispositifs en Conseil d'administration.

Damien COURSDON, Agent comptable, apporte une explication juridique. Le principe de spécificité budgétaire est invoqué. L'accompagnement social n'étant pas l'objet principal de l'établissement, toute aide de cette nature doit faire l'objet d'un vote sur un budget dédié et d'une grille d'allocation transparente. Cette procédure permet au Rectorat, en tant que contrôleur de légalité, de connaître la part du budget consacrée à l'accompagnement social.

Myriam DORIAT-DUBAN, 1^{re} **VP*** - **VP*** du Conseil d'Administration, soumet le dispositif de bourses **EURECA-PRO*** – Mobilité recherche Master à l'approbation des membres du Conseil d'administration.

Le dispositif de bourses EURECA-PRO - Mobilité recherche Master est approuvé à l'unanimité par le Conseil d'administration.*

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de votants	19
Présents	14
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	19
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

30. Procédures du comité d'intégrité scientifique de l'UL

Ce point est reporté.

31. Liste d'admissions en non-valeur

Myriam DORIAT-DUBAN, 1^{re} **VP*** - **VP*** du Conseil d'administration, soumet la liste d'admissions en non-valeur à l'approbation des membres du Conseil d'administration.

La liste d'admissions en non-valeur est approuvée à l'unanimité par le Conseil d'administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de votants	19
Présents	14
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	19
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Le prochain Conseil d'administration est fixé au mardi 7 juillet 2026, à Metz.

L'ordre du jour étant épuisé, Myriam DORIAT-DUBAN clôt la séance à 12 heures 30.

LEXIQUE

A

ADIUT = Assemblée des Directeurs d'IUT (association loi 1901)

AE = Autorisation d'engagement

AENES = (corps) de l'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

AFFAIRES = Association francophone de l'audit interne de la recherche et de l'enseignement supérieur

ALL = Arts, Lettres et Langues

AlumnForce = Plateforme spécialisée dans la gestion des réseaux d'anciens élèves et communauté Professionnelle

AMCSTI = Réseau national et francophone de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI)

ANR = Agence Nationale de la Recherche

APL = Aide Personnalisée au Logement

ARCES = Association Loi 1901, réseau des communicant.e.s de l'enseignement supérieur et de la recherche

ARS = Agence Régionale de Santé

B

BAP = Branche d'Activité Professionnelle

BEAT = Bien-Etre Au Travail

BIATSS = (Personnels des) Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, de Service et de Santé

BI = Budget Initial

BIO = Biologie

BioCPE = Biologie, Chimie, Physique, Environnement

BOE = Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi

BR = Budget Rectificatif

BUT = Bachelor Universitaire de Technologie

C

CA = Conseil d'Administration

CAC = Conseil Académique

CAP = Contrôle Allégé en Partenariat

CAS = Compte d'Affectation Spéciale

CCU-AH = Chef de Clinique des Universités – Assistant des Hôpitaux

CEGIL = (Laboratoire) Centre d'Etudes Germaniques Interculturelles de Lorraine

CER = Comité Ethique de la Recherche

CFA = Centre de Formation pour Apprentis

CFSI = Centre de Support à la Fonction Immobilière

CHR = Centre Hospitalier Régional

CHRU = Centre Hospitalier Régional Universitaire

CHU = Centre Hospitalier Universitaire

CITHEFOR = Cibles THERapeutiques FORMulation et expertise préclinique du médicament

CLED = Collège Lorrain des Ecoles Doctorales
CNESER = Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche
CNU = Conseil National des Universités
CoARA = Coalition for Advancing Research Assessment
COMP = Contrat d'Objectifs, de moyens et de performance
CP = Crédit de paiement
CPER = Contrat de Plan État-Région
CPJ = Chaire des Professeurs Juniors
CPM = (Pôle scientifique) Chimie et Physique Moléculaires
CPP = Congé pour Projet Pédagogique
CPU = Classe Préparatoire Universitaire ou Conférence des Présidents d'Université
CRCT = Congé pour Recherche ou Conversion Thématique
CSA = Comité Social d'Administration
CSP = (Subvention) Charges de Service Public
CUT = Conférence Universitaire Territoriale
CVEC = Contribution de Vie Etudiante et de Campus
CVU = Conseil de la Vie Universitaire

D

DAPEC = Délégation à l'Appui au Pilotage, à l'Evaluation et à la Qualité
DCAC = (Laboratoire) Défaillance Cardiovasculaire Aigue et Chronique
DDFIP = Direction Départementale des Finances Publiques
DEA = Droit, Economie, Administration
DEG = (Collégium) Droit, Economie, Gestion
DES = Diplôme d'Etudes Spécialisées
DevAH = (Laboratoire) Développement, Adaptation et Handicap. Régulations cardio-respiratoires et de la motricité
DGESIP = Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle
DGRI = Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation
DGS = Directeur Général des Services
DIPRO-SE = Direction d'ingénierie de Projets et de la Stratégie Europe
DicteAI = assistant IA pour enregistrer, transcrire et exploiter une réunion
DIU = Diplôme Inter Universitaire
DORPSY = Développement et Optimisation des Ressources Psychologiques et Mentales en Haute Performance Sportive
DPI = Direction du Patrimoine Immobilier
DU = Diplôme Universitaire
DVUC = Direction de la Vie Universitaire et de la Culture

E

EC = Enseignant-chercheur
ECL = (Parcours) Enseigner au Collège et au Lycée
ECTS = European Credits Transfer System
EDI = Egalité, Diversité et Inclusion
EDIH = (Projet) European Digital Innovation Hub

ENSAIA = Ecole Nationale Supérieure en Agronomie et Industries Alimentaires
ENSEM = Ecole Nationale Supérieure d'Electricité et Mécanique
ENSMN = École Nationale Supérieure des Mines de Nancy
EPST = Etablissement Public à caractère Scientifique et Technologique
ERC = Conseil Européen de la Recherche (European Research Council)
ESAT = Etablissement et Service d'Accompagnement par le Travail
ESR = Enseignement Supérieur et de la Recherche
ESRI = Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation
ETI = Entreprise de Taille Intermédiaire
EUPRIO = Association européenne des professionnels de la communication de l'enseignement Supérieur
EURAXESS = réseau international conçu pour soutenir la mobilité des chercheurs et favoriser la collaboration scientifique à l'échelle mondiale.

F

FIPHFP = Fonds pour Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique
FSDIE = Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes
FST = Faculté des Sciences et Technologies

G

GBCP = Gestion Budgétaire et Comptable Publique
GEC = Groupe des Etudiants Catholiques
GIFSI = Groupement d'Intérêt Scientifique requalification des territoires dégradés
GIP = Groupement d'Intérêt Public
GPEC = Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences
GTSO = Groupe de Travail de Suivi Opérationnel
GVT = Glissement Vieillesse Technicité

H

HCÉRES = Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur
HRS4R = HR Excellence in Research – (Label)

I

IA = Intelligence Artificielle
IADO = (UMR) Imagerie Adaptative Diagnostique et Interventionnelle
IAE = Institut d'Administration des Entreprises
IAG = Intelligence Artificielle Générative
IAN = Institut d'Anatomie Normale
IDMC = Institut des sciences du Digital, Management et Cognition
IGESR = Inspection Générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche
IMLOGEN = International Master's Degree Programme in Logistics Engineering
IMT = Institut Mines Telecom
INP = Institut National Polytechnique

INRIA = Institut National de Recherche en Sciences et Technologies du Numérique
INSERM = Institut national de la santé et de la recherche médicale
InSIC = Institut Supérieur d'Ingénierie de la Conception
INSPÉ = Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation
INSPIRE = (UMR) Interdisciplinarité en Santé Publique, Interventions & Instruments de mesure complexes – Région Est
INTERFACE = (Collégium) Inter Filière, Age, Culture
IUF = Institut Universitaire de France
IUT = Institut Universitaire de Technologie

J

K

L

L2 = Licence 2
LCPM = Laboratoire de Chimie-Physique Macromoléculaire
LEM3 = Laboratoire d'Étude des Microstructures et de Mécanique des Matériaux
LMI = (Collégium) Lorraine Management Innovation
LPE = Licence « Professorat des Ecoles »
LPR = Loi de Programmation de la Recherche
LRGP = Laboratoire Réactions et Génie des Procédés
LRU = (Loi) Libertés et Responsabilités des Universités

M

M2E = Master Enseignement et Education
MCF = Maître de Conférences
MDD = Maison du Doctorat
MFA = Authentification Multi-facteur
MIM = (UFR) Mathématiques, Informatique, Mécanique
MISI = Mathématique, Informatique et Sciences pour l'Ingénieur
MMMS = Médecine, Maïeutique et Métiers de la Santé
MMOP = Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie
MOOC = Massive Open Online Course
MPI = Mathématiques, Physique et Informatique

N

N-GERE = (Laboratoire) de Nutrition-Génétique et Exposition aux Risques Environnementaux
NIS 2 = Network and Information Security 2, directive européenne entrée en vigueur en 2023

O

OGM = Organisme Génétiquement Modifié

OTM-R = Recrutement Ouvert, Transparent et au Mérite (personnels de recherche)

P

PAPRI Pact = Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail

PASS = Parcours d'Accès Spécifique Santé

PAUSE (Programme) = Programme d'Accueil en Urgence des Scientifiques et des artistes en Exil

PC = Physique et Chimie

PHU = Praticien Hospitalier Universitaire

PIA = Programme d'investissements d'avenir

PLF = Projet de Loi Finances

PME = Petites et Moyennes Entreprises

PPP = Partenariat Public-Privé

PR = Professeur

PRA = Plan de Reprise d'Activités

PU-PH = Professeur des Universités – Praticien Hospitalier

PV = Procès-verbal

Q

R

R&D = Recherche et Développement

RH = Ressources Humaines

RI FSEEP = Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

RI PEC = Régime Indemnitaire des Personnels Enseignants et Chercheurs)

RPS = Risques Psychosociaux

RSE = Responsabilité Sociétale et Environnementale

RSU = Rapport Social Unique

S

SAPS = Science Avec et Pour la Société

S&T = Sciences et Technologies

SciFA = Sciences Fondamentales et Appliquées

SCSP = Subvention pour Charges de Service Public

SDUT = Schéma de Déploiement Universitaires Territoriaux

SDVE = Schéma Directeur de Vie Etudiante

SGPI = Secrétariat Général Pour l'Investissement

SHS = (Collégium) Sciences Humaines et Sociales

SIFAC+ = Système d'information financier analytique et comptable – Logiciel de gestion budgétaire

SPSI = Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière

SSE = Service Santé Etudiante

SUAPS = Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives

SyHyEn = Système Hydrogène Energétique : productions, stockages, usages

T

TAL = Traitement Automatique des Langues

TECH = Technicien

TEDS = Transition Ecologique et Développement Soutenable

U

UE = Unité d'Enseignement

UFR = Unité de Formation et de Recherche

ULIA = assistant conversationnel de l'Université de Lorraine

UMR = Unité Mixte de Recherche

UR = Unité de Recherche

UL = Université de Lorraine

V

VAE = Validation des Acquis de l'Expérience

VDHA = Violences, Discriminations, Harcèlement et Agissements sexistes

VP = Vice-Président(e)

VRE = Valeurs de Référence Emploi

VSS = Violences Sexistes et Sexuelles

W

X

Y

Z